



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2012

Soixante-sixième session

Point 123, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 mars 2012

[sans renvoi à une grande commission (A/66/L.38 et Add.1)]

66/256. Les Nations Unies dans la gouvernance mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 65/94 du 8 décembre 2010,

Réaffirmant son respect pour les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Sachant l'importance capitale d'un système multilatéral ouvert, transparent et efficace pour mieux affronter les problèmes mondiaux urgents d'aujourd'hui, considérant l'universalité des Nations Unies et réaffirmant l'engagement qu'elle a pris de promouvoir et de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies,

Réaffirmant le rôle et l'autorité que la Charte lui confère pour les questions mondiales intéressant la communauté internationale,

Se félicitant du débat thématique informel sur les Nations Unies dans la gouvernance mondiale qu'elle a tenu le 28 juin 2011, à sa soixante-cinquième session, à l'initiative de son Président,

Se félicitant également du séminaire régional sur le même thème organisé à Santiago les 8 et 9 août 2011 à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Tenant compte des travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et de la suite donnée à toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, selon qu'il est utile,

1. *Rappelle* qu'il faut aborder le règlement des problèmes mondiaux de manière multilatérale ouverte à tous, transparente et efficace, et réaffirme à cet égard le rôle central des Nations Unies dans les efforts faits actuellement pour apporter des solutions communes à ces problèmes ;



2. *Prend note avec intérêt* du rapport du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et le développement¹ ;

3. *Estime* qu'il est important et utile qu'elle entretienne, le cas échéant, des contacts continus avec les instances, organisations et groupes internationaux, régionaux et sous-régionaux qui s'occupent de questions mondiales intéressant la communauté internationale ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Renforcement du système des Nations Unies », la question subsidiaire intitulée « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », et prie le Secrétaire général, à cet égard, de lui présenter d'ici à la fin de février 2013 un rapport analytique sur la gouvernance économique mondiale et le développement, où figureront de nouvelles recommandations concrètes, et qui sera élaboré en consultation avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, s'il y a lieu ;

5. *Invite* à cet égard son Président et le Président du Conseil économique et social à envisager d'organiser, de manière coordonnée, des débats thématiques informels sur la question faisant l'objet de la présente résolution ;

6. *Invite* le système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, ainsi que les institutions financières et commerciales internationales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les autres parties intéressées, à contribuer à ces délibérations, selon qu'il conviendra.

*100^e séance plénière
16 mars 2012*

¹ A/66/506.